|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité techniqueCinquante‑troisième sessionGenève, 3 – 5 avril 2017 | TC/53/12Original : anglaisDate : 8 mars 2017 |

Dénominations variétales

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# RéSUMé

 Le présent document a pour objet de faire rapport sur les travaux concernant la possibilité d’élaboration d’un moteur de recherche de similitudes de l’UPOV aux fins de la dénomination variétale et la révision éventuelle du document UPOV/INF/12 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”.

 Le TC est invité à prendre note :

a) des faits nouveaux concernant la révision éventuelle du document UPOV/INF/12 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”, dont il est rendu compte aux paragraphes 6 à 11 du présent document;

 b) des faits nouveaux concernant l’élaboration d’un moteur de recherche de similitudes de l’UPOV aux fins de la dénomination variétale, dont il est rendu compte aux paragraphes 13 à 18 du présent document;

 c) des faits nouveaux concernant l’éventuel élargissement du contenu de la base de données PLUTO, dont il est rendu compte aux paragraphes 19 à 23 du présent document;

 d) des faits nouveaux concernant les termes non acceptables, dont il est rendu compte aux paragraphes 24 à 28 du présent document;

 e) que la troisième réunion du WG‑DEN se tiendra à Genève le 7 avril 2017; et

 f) du projet d’ordre du jour de la troisième réunion du WG‑DEN qui figure au paragraphe 30 du présent document.

 Les abréviations ci‑après sont utilisées dans le présent document :

CAJ : Comité administratif et juridique

CAJ‑AG : Groupe consultatif du Comité administratif et juridique

TC : Comité technique

WG‑DST : Groupe de travail sur l’élaboration d’un moteur de recherche de similitudes de l’UPOV aux fins de la dénomination variétale

WG‑DEN : Groupe de travail sur les dénominations variétales

 La structure du présent document est la suivante :

[RéSUMé 1](#_Toc477357829)

[Révision éventuelle du document UPOV/INF/12 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV” 2](#_Toc477357830)

[Rappel 2](#_Toc477357831)

[Faits nouveaux en 2016 2](#_Toc477357832)

[Possibilité d’élaboration d’un moteur de recherche de similitudes de l’UPOV aux fins de la dénomination variétale 3](#_Toc477357833)

[Rappel 3](#_Toc477357834)

[Faits nouveaux en 2016 3](#_Toc477357835)

[Élargissement du contenu de la base de données PLUTO 3](#_Toc477357836)

[Termes non acceptables 4](#_Toc477357837)

[Date et programme de la prochaine réunion 4](#_Toc477357838)

# Révision éventuelle du document UPOV/INF/12 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”

## Rappel

 Les informations générales sur cette question figurent aux paragraphes 5 et 16 à 26 du document TC/52/12 “Dénominations variétales”.

## Faits nouveaux en 2016

 À sa première réunion tenue à Genève le 18 mars 2016, le WG‑DEN a examiné les documents UPOV/WG‑DEN/1/2 “*Revision of Document UPOV/INF/12/5 ‘Explanatory Notes on Variety Denominations under the UPOV Convention*’” et UPOV/INF/12/6 Draft 1 “*Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV*” (voir le paragraphe 4 du document WG‑DEN/1/6 “*Report*”).

 Le WG‑DEN est convenu de demander au Bureau de l’Union d’élaborer une nouvelle version du document UPOV/INF/12 (document UPOV/INF/12/6 Draft 2) pour examen lors de sa deuxième réunion. Ce document reprendrait les conclusions auxquelles a abouti le WG‑DEN lors de sa première réunion ainsi que les observations reçues au sujet des questions identifiées par le WG‑DEN lors de sa première réunion comme pouvant faire l’objet de nouvelles observations (voir le paragraphe 49 du document WG‑DEN/1/6).

 Le 13 avril 2016, le Bureau de l’Union a diffusé la circulaire E‑16/088 invitant les experts à fournir des informations supplémentaires sur les sujets suivants, comme indiqué dans le document UPOV/WG‑DEN/1/6 (voir le paragraphe 13 du document CAJ/73/3 “Dénominations variétales”) :

‑ fournir des exemples de cas acceptables de dénominations variétales composées uniquement de termes descriptifs;

‑ proposer des exemples d’utilisation acceptable et non acceptable des superlatifs et comparatifs;

‑ donner des exemples et des informations sur l’utilisation de préfixes pour identifier l’obtenteur et sur les questions auxquelles cela pourrait donner lieu;

‑ formuler des propositions concernant une éventuelle révision des classes de dénominations variétales;

‑ présenter des observations/propositions concernant la section 4.a), en lien avec leurs pratiques en matière de recherche et leurs mesures relatives aux droits antérieurs; et

‑ fournir des informations au sujet des cas dans lesquels la dénomination acceptée dans la première demande n’était pas la dénomination utilisée par d’autres autorités quand une dénomination différente avait été acceptée par une deuxième autorité.

 À sa soixante‑treizième session tenue à Genève le 25 octobre 2016, le CAJ a pris note des travaux du Groupe de travail sur les dénominations variétales (WG‑DEN) concernant la révision du document UPOV/INF/12 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV” (voir le paragraphe 25 du document CAJ/73/10 “Compte rendu des conclusions”).

 À sa deuxième réunion tenue à Genève le 25 octobre 2016, le WG‑DEN a examiné les documents UPOV/WG‑DEN/2/2 “*Revision of Document UPOV/INF/12/5 ‘Explanatory Notes on Variety Denominations under the UPOV Convention*’” et UPOV/INF/12/6 Draft 2 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”, contenant les conclusions auxquelles a abouti le WG‑DEN lors de sa première réunion ainsi que les observations reçues en réponse à la circulaire E‑16/088 au sujet des questions identifiées par le WG‑DEN lors de sa première réunion comme pouvant faire l’objet de nouvelles observations (voir les paragraphes 7 et 8 du présent document).

 Le WG‑DEN a examiné le document UPOV/INF/12/6 Draft 2 jusqu’à la section 2.3.3.a) et est convenu d’examiner le reste du document UPOV/INF/12/6 Draft 2 à partir de la section 2.3.3.b) à sa troisième réunion, qui se tiendra à Genève dans la matinée du 7 avril 2017, et d’utiliser le document UPOV/INF/12/6 Draft 2 comme base pour l’examen, afin d’éviter toute confusion.

# Possibilité d’élaboration d’un moteur de recherche de similitudes de l’UPOV aux fins de la dénomination variétale

## Rappel

 Les informations générales sur cette question figurent aux paragraphes 5 à 15 du document TC/52/12 “Dénominations variétales”.

## Faits nouveaux en 2016

 À sa première réunion tenue à Genève le 18 mars 2016, le WG‑DEN a examiné le document UPOV/WG‑DEN/1/3 “*UPOV Denomination Similarity Search Tool*” (voir les paragraphes 50 à 53 du document WG‑DEN/1/6 “*Report*”).

 À sa première réunion, le WG‑DEN a pris note des faits nouveaux intervenus au sein du Groupe de travail sur l’élaboration d’un moteur de recherche de similitudes de l’UPOV aux fins de la dénomination variétale (WG‑DST).

 À sa première réunion, le WG‑DEN a noté qu’il était prévu de créer une page Web visant à comparer les résultats de recherche de l’algorithme révisé et les outils de recherche existants de la base de données PLUTO d’ici à la fin du mois de mars 2016. Une circulaire serait adressée au WG‑DEN, invitant les experts à évaluer l’algorithme révisé et à faire part de leurs observations pour la fin du mois de juin 2016.

 À sa première réunion, le WG‑DEN est convenu d’examiner, lors de sa deuxième réunion, les résultats de l’évaluation et les observations reçues, et de déterminer s’il serait opportun de demander aux experts d’adapter l’algorithme révisé afin de le rendre plus performant.

 À sa soixante‑treizième session, le CAJ a pris note des travaux du WG‑DEN concernant la possibilité d’élaboration d’un moteur de recherche de similitudes de l’UPOV aux fins de la dénomination variétale (voir le paragraphe 27 du document CAJ/73/10 “Compte rendu des conclusions”).

 À sa deuxième réunion tenue à Genève le 25 octobre 2016, le WG‑DEN n’a pas examiné le document WG‑DEN/2/3 “*UPOV Denomination Similarity Search Tool*”. Il l’examinera à sa troisième réunion ou à une réunion ultérieure.

# Élargissement du contenu de la base de données PLUTO

 À sa deuxième réunion tenue à Genève le 6 juin 2015, le WG‑DST est convenu de recommander d’éviter de réutiliser des dénominations dans tous les cas. À cet égard, le WG‑DST est convenu d’inviter le CAJ à examiner s’il convient d’élargir le contenu de la base de données PLUTO à toutes les variétés reconnues, y compris celles qui n’ont pas été enregistrées ou protégées, ou ne le sont plus (voir le paragraphe 30 du document UPOV/WG‑DST/2/6 “*Report*”).

 À sa première réunion, le WG‑DEN a examiné le document UPOV/WG‑DEN/1/4 “*Expansion of the Content of the PLUTO Database*” (voir les paragraphes 54 et 55 du document WG‑DEN/1/6).

 Le WG‑DEN est convenu de reporter à sa deuxième réunion, ou à une réunion ultérieure, l’examen des questions figurant dans le document UPOV/WG‑DEN/1/4.

 À sa soixante‑treizième session, le CAJ a pris note des travaux du WG‑DEN au sujet de l’élargissement du contenu de la base de données PLUTO (voir le paragraphe 28 du document CAJ/73/10 “Compte rendu des conclusions”).

 À sa deuxième réunion, le WG‑DEN n’a pas examiné le document UPOV/WG‑DEN/1/4. Il l’examinera à sa troisième réunion.

# Termes non acceptables

 À sa deuxième réunion, le WG‑DST est convenu d’inviter le CAJ à examiner s’il était justifié d’établir une liste de termes non acceptables dans les dénominations variétales, comme fonction supplémentaire du moteur de recherche de similitudes de l’UPOV aux fins de la dénomination variétale (voir le paragraphe 12 du document UPOV/WG‑DST/2/6 “*Report*”).

 À sa première réunion, le WG‑DEN a examiné le document UPOV/WG‑DEN/1/5 “*Non‑Acceptable Terms*” et a pris note des faits nouveaux dont il est rendu compte dans ce document (voir les paragraphes 56 à 58 du document WG‑DEN/1/6).

 Le WG‑DEN est convenu de reporter à sa deuxième réunion, ou à une réunion ultérieure, l’examen de l’éventualité d’un sondage destiné aux membres de l’Union au sujet des noms botaniques et communs des genres ayant un sens plus large.

 Le WG‑DEN est convenu de reporter à sa deuxième réunion, ou à une réunion ultérieure, l’enquête concernant une liste de comparatifs ou superlatifs communs.

 À sa deuxième réunion, le WG‑DEN n’a pas examiné le document UPOV/WG‑DEN/1/5. Il l’examinera à sa troisième réunion.

# Date et programme de la prochaine réunion

 À sa deuxième réunion, le WG‑DEN est convenu que sa troisième réunion se tiendrait à Genève, dans la matinée du 7 avril 2017.

 Le programme ci‑après a été approuvé pour la troisième réunion du WG‑DEN :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Révision du document UPOV/INF/12/5 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”
4. Moteur de recherche de similitudes de l’UPOV aux fins de la dénomination variétale
5. Élargissement du contenu de la base de données PLUTO
6. Termes non acceptables
7. Date, lieu et programme de la prochaine réunion

 Le TC est invité à prendre note :

 a) des faits nouveaux concernant la révision éventuelle du document UPOV/INF/12 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”, dont il est rendu compte aux paragraphes 6 à 11 du présent document;

 b) des faits nouveaux concernant l’élaboration d’un moteur de recherche de similitudes de l’UPOV aux fins de la dénomination variétale, dont il est rendu compte aux paragraphes 13 à 18 du présent document;

 c) des faits nouveaux concernant l’éventuel élargissement du contenu de la base de données PLUTO, dont il est rendu compte aux paragraphes 19 à 23 du présent document;

 d) des faits nouveaux concernant les termes non acceptables, dont il est rendu compte aux paragraphes 24 à 28 du présent document;

 e) que la troisième réunion du WG‑DEN se tiendra à Genève le 7 avril 2017; et

 f) du projet d’ordre du jour de la troisième réunion du WG‑DEN qui figure au paragraphe 30 du présent document.

[Fin du document]